

de graces est pour eux un devoir encore plus juste, puisqu'ils sont plus privilégiés que le Prophète. Dans les détails où entre ici l'Auteur, il y a une remarque dont la vérité ne sçauroit nous être trop familière, c'est que souvent on murmure contre les bienfaits de Dieu : une épreuve salutaire & quelquefois nécessaire nous paroît une disgrâce injuste. Ainsi le peuple Chrétien devient un peuple ingrat comme le peuple Hébreu, il imite même ces Payens, dont parle St. Augustin, & dont l'impiété blasphémoit l'Autel & le Temple, qui dans leur défaite leur avoit servi d'asyle, & les avoit dérobés au fer de leurs barbares vainqueurs. L. 1. *de Civ.* c. 1.

Mais enfin, répondent ces murmureurs, pour appaiser nos plaintes suffit il de nous parler de l'incompréhensibilité des voyes que suit la Providence, & du mystère qu'elle cache dans la prospérité du méchant, & dans l'adversité du juste : Ici le Père Touron emprunte de la Foi & de la Théologie les armes victorieuses dont il se sert contre les ennemis de la Providence ; il n'oublie pas de leur dire que, dans cette vie, les maux du fidèle, comme les crimes du pécheur sont passagers, & qu'après leur courte durée, s'ouvre une Eternité, où Dieu aura tout le loisir de punir & de récompenser &c. C'est-là anticiper une matière qu'on doit traiter ailleurs : mais le zèle du P. Touron est quelquefois trop ardent pour s'astreindre à l'ordre méthodique. Dans ses écarts cependant il ne peut s'égarer, car il ne va qu'ou son sujet l'entraîne.

Après tout, Dieu n'attend guères si long-tems à justifier une confiance humble & docile. Jesus-Christ qui en étoit si jaloux, ne fit-il pas autant de miracles pour la remplir que pour l'inspirer, l'éprouver & l'affermir ?

*Troisième*